

Madame, Monsieur,

En Mars 2014, nous nous sommes aperçus que le programme scolaire risquait de ne pas être intégralement traité dans les classes,

Conformément à la circulaire ministérielle n°965-337 du 2 mars 2014, il a été décidé d'allonger le calendrier, afin de laisser plus de temps aux élèves.

C'est pourquoi nous ajoutons une journée à la fin de chaque mois, jusqu'aux vacances d'été, afin d'octroyer quatre journées supplémentaires aux élèves.

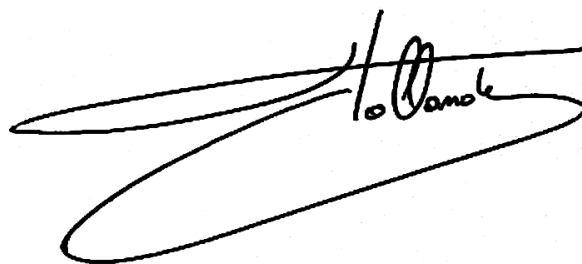
Merci de faire modifier le calendrier et noter les dates suivantes qui seront jours de classe :

32 mars

31 avril (Pour les zones étant en vacances de printemps, cette date sera remplacée par un 33 mai)

32 mai

31 juin



François Hollande